

Un autre exemple courant est le cas du lait à ultra-haute température (UHT) dont l'important avantage est d'être peu périssable pendant le transport. Les producteurs canadiens ne peuvent profiter de ces avantages car les offices provinciaux continuent de traiter ce lait comme du lait régulier, lui imposant les mêmes règlements au chapitre du transport.

Subventions

Les subventions peuvent prendre diverses formes, allant des subventions directes accordées par le truchement de programmes de développement industriel aux avantages indirects issus du financement de réseaux de transport servant au mouvement des biens vers le marché, ou à l'établissement de prix artificiellement bas pour les matières premières d'importance critique. Le recours aux subventions, particulièrement lorsque qu'elles influent sur les exportations, a constitué un sujet litigieux lors des négociations commerciales internationales qui se sont déroulées dans le passé. Le Tokyo Round a donné lieu à la conclusion d'accords sur les subventions et les mesures compensatoires, par lesquels les signataires se sont engagés à veiller à ce que leur utilisation des subventions ne nuise pas aux intérêts commerciaux des autres signataires. Cependant, on ne s'entend toujours pas sur la définition des subventions et du traitement qui devrait être le leur. Les Américains en particulier s'inquiètent de l'utilisation des subventions pour des raisons autres que strictement commerciales et, au Congrès américain, on s'efforce d'étendre la définition de subventions aux mesures compensatoires. Cela a causé des problèmes pour le Canada. L'importance du marché américain pour la plupart de nos industries est telle qu'elles sont exposées à d'éventuelles mesures de représailles si elles reçoivent de l'aide du gouvernement.

En outre, l'accord sur les subventions précise que les signataires dont le système de gouvernement est une fédération "accepte les conséquences internationales" de l'octroi de subventions sur leur territoire. Cela rend le gouvernement fédéral responsable des subventions provinciales sur lesquelles il n'a aucun pouvoir.

Les programmes fédéraux fortement axés sur le développement régional, comme le Programme de développement industriel et régional du MEIR, pourraient faire l'objet d'un examen minutieux par les Américains au cours d'enquêtes sur les mesures compensatoires. Les subventions au transport, notamment l'aide au transport du grain de l'Ouest où les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, pourraient être considérées comme passibles de droits compensateurs. Il pourrait en être de même du développement industriel provincial et des programmes agricoles. Les tentatives qui ont lieu actuellement au Congrès américain pourraient avoir pour effet d'élargir la définition de subventions de façon à les rendre sujettes aux droits compensateurs, et ce afin d'atteindre certaines pratiques provinciales telles que les redevances d'exploitation par arbre de la Colombie-Britannique ou le système du double prix du gaz naturel de l'Alberta.

Au cours des négociations commerciales internationales, et en particulier des négociations bilatérales avec les États-Unis, il faut donc s'attendre qu'on cherche à appliquer une discipline plus rigoureuse à l'utilisation